



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement des nouveaux services de génomique

Question écrite n° 24181

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le financement des nouveaux services de génomique. Des professionnels du secteur de la santé s'inquiètent de la pertinence du financement de la médecine génomique avec l'enveloppe MERRI après inscription au référentiel des actes innovants hors nomenclatures (RIHN). Ils soulignent que si ce référentiel est un outil intéressant de financement de l'innovation, il comporte certaines limites pour le développement de la médecine génomique, telles que l'absence de dynamisme de sa gestion ou la faible visibilité des montants de remboursement réévalués annuellement. Ces professionnels préconisent donc la création d'une enveloppe MERRI spécifique à la médecine génomique ou encore le redimensionnement de l'enveloppe MERRI déjà existante. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser la position du ministère sur le financement de la médecine génomique ainsi que, plus généralement, sur le modèle médico-économique de la médecine de précision.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24181

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 janvier 2020

Question publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9718

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)